



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 27/02/25

Réindustrialiser les territoires et faire de la France la championne de l'industrie verte

Le point sur le programme "Territoires d'industrie" en région Centre-Val de Loire

L'industrie fait face aujourd'hui à de nombreux défis comme la réindustrialisation, la décarbonation, la sobriété foncière ou encore l'attractivité des métiers.

En mai 2023, le Président de la République a fixé pour objectif de faire de la France la championne de l'industrie verte en Europe et a annoncé la seconde phase du programme Territoires d'industrie, qui s'étend jusqu'à 2027.

Ce programme, copiloté en région par l'État et le Conseil régional, vise à poursuivre et amplifier la réindustrialisation du pays par et pour les territoires. Il répond aux enjeux industriels locaux en accompagnant la structuration des projets et en favorisant les synergies entre élus et industriels. Il se focalise sur 4 axes majeurs :

- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- Lever les freins au recrutement et au développement des compétences
- Mobiliser le foncier industriel

En Centre-Val de Loire, 12 territoires sont lauréats de cette seconde phase du programme :

- Est du Loiret, qui inclut notamment Montargis, Gien et Sully-sur-Loire
- Orléans Métropole – Beauce Loirétaine,
- Nord Loiret, qui inclut notamment Pithiviers
- Grand-Est Touraine, qui inclut notamment Amboise
- Sologne - Val de Cher, qui inclut notamment Romorantin et Salbris

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication
interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1

- Chartres métropole
- Sud Eure-et-Loir, qui inclut notamment Châteaudun
- Pays de Dreux - Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Perche Industrie, qui inclut notamment Nogent-le-Rotrou
- Châteauroux-Buzançais-Argenton
- Issoudun
- Berry-Sologne, qui inclut notamment Bourges et Vierzon

Ces territoires d'industrie rassemblent près de la moitié des communes de la région.

Depuis son lancement en 2018, le programme territoire d'industrie a déjà permis de soutenir la réindustrialisation au niveau régional.

Au cours de la phase 1 (2018-2023), de nombreux projets ont ainsi été portés par les territoires d'industrie. On peut citer comme exemple :

- la création d'une plateforme collaborative sur la fabrication additive et la mise en place d'un parcours de formation aux métiers du numérique sur le territoire Berry-Sologne,
- le travail sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) sur le territoire Grand-Est Touraine,
- la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire Sologne Val de Cher,
- ou encore le déploiement d'une démarche de sobriété foncière sur le territoire Dreux-Portes Euréliennes.

Dans le cadre du plan de relance, **plus de 100 projets industriels ont été soutenus par l'Etat et le Conseil régional dans les territoires d'industrie pour un montant d'aide de plus de 36 M€.**

Deux missions « choc industriels » ont eu lieu en 2022 sur les territoires d'industrie de Montargis-Gien et de Châteauroux-Issoudun.

Depuis 2023, trois missions « rebond industriel » se sont déroulées sur les territoires de Blois Agglopolys et de la Communauté de Communes Romorantinais et Monestois, ainsi que sur les territoires d'industrie de Dreux – Portes Euréliennes et de Berry-Sologne. Ces missions comprenaient un appui en ingénierie aux EPCI, pour identifier les projets pouvant être soutenus financièrement avec les enveloppes dédiées et définir une feuille de route économique pour chacun des trois Territoires d'industrie. Le montant global associé aux trois missions « rebond industriel » est de 6 M€.

La phase 2, lancée en février 2024, est assortie de nouveaux dispositifs offrant de nouvelles opportunités aux territoires d'industrie et aux entreprises qui les composent. On y retrouve notamment :

- Le dispositif « territoires d'industrie en transition écologique » avec **une enveloppe régionalisée issue du fond vert de l'Etat de 3,9M€**. Ce dispositif à destination des industriels dans les territoires d'industrie permet le soutien de projets capacitaires structurants en lien avec la transition écologique.
- Le cofinancement de postes de chefs de projet dédiés à l'animation opérationnelle des territoires d'industrie pour ceux qui n'en ont pas encore bénéficié.
- Des offres en ingénierie et financement d'études.

- Des aides au volontariat territorial en entreprise.

Quelques exemples d'actions lancées par les territoires depuis un an :

- Soutien au recrutement des entreprises : création de filières de formation, accompagnement des évolutions industrielles par l'enseignement, poursuite du déploiement de la GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales).
- Gestion raisonnée du foncier : mobilisation et reconversion de friches d'activités.
- Transition écologique : émergence de démarches d'écologie industrielle et territoriale.
- Innovation : création de la maison internationale de la cosmétique ; accompagnement de l'innovation et transformation numérique des entreprises.

Au niveau local, les préfetures et les sous-préfetures ainsi que les équipes du Conseil régional sont à la disposition des élus et des industriels des territoires d'industrie pour les aider dans le déploiement du programme et pour faciliter l'accès à cette offre de service.